

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal
du 9 Mai 2022**

Délibération N° : 20220509-05

OBJET : Projet d'acquisition Immobilière - Décision de principe relative à l'acquisition de trois bâtiments (ancienne Maison d'Enfants de Val Pré Vert)

L'an deux mil vingt-deux, le 9 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 02/05/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

Florent BUES – Dominique LEPAS – Nicolas CRUNCHANT – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – LACROIX Charles – Nicolas TENOUX – Philippe BOULET – Chrystelle CERUTTI -

POUVOIRS : 2

Emmanuel MIEGGE a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE – Alexandre RENIE a donné pouvoir à Florian BOURCIER.

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Chrystelle CERUTTI.

Le Maire rappelle la délibération n°20210802-02 du Conseil Municipal en date du 2 Aout 2021 attribuant le marché pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de préprogrammation immobilière des bâtiments de l'ancien centre de Val Pré Vert, du bâtiment abritant la Mairie et de celui de l'ancien presbytère abritant la bibliothèque à la Société CABESTAN.

Il fait part à l'assemblée de l'avancement de cette mission, des conclusions du diagnostic, des besoins quantifiés et des contraintes relevées ainsi que des scénarii de réaménagement. Il apparait, à ce stade de préprogramme, l'intérêt pour la Commune de procéder à l'acquisition d'une partie des bâtiments de l'ancienne maison d'enfants dite de Val Pré Vert.

Le Maire propose donc de se positionner auprès du propriétaire et de présenter une offre d'achat d'un montant total de 300 000 € pour l'acquisition des trois bâtiments suivants :

- Bâtiment « Le Kiosque » pour un montant de 50 000 €
- Bâtiment « Le Chamois » pour un montant de 125 000 €
- Bâtiment « Les Myrtilles » pour un montant de 125 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE l'exposé et les propositions du Maire,

APPROUVE la décision de principe actant la volonté de la Commune de se porter acquéreur de ces trois bâtiments, pour un montant total de 300 000 €

AUTORISE LE MAIRE à négocier avec le propriétaire un prix de vente d'un montant total de 300 000 € pour l'acquisition des trois bâtiments suivants :

- Bâtiment « Le Kiosque » pour un montant de 50 000 €
- Bâtiment « Le Chamois » pour un montant de 125 000 €
- Bâtiment « Les Myrtilles » pour un montant de 125 000 €.

DIT que l'acceptation de l'offre fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.